

Délibération n°2026-05

ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2030

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix heures, à la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel/visio-conférence, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant participé au vote

Clément BAILLY ; Antoine BALOUZET ; Didier BARJOT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Laurence DERBECQ ; Sylvain DUVAL ; Nicolas GARNERONE ; Karine GAUFFRENET ; Sophie GRVEVIC ; Kouider HAFID ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; Florence PICHOL ; Stéphanie LOUAULT ; Sylvie RAMISSE ; Yann PICARD ; Stéphane TURPIN.

Membres n'ayant pas participé au vote :

Pierre BELBENOIT ; Xavier CELLARD DU SORDET ; Brigitte DUTOIT-DESFOSSEZ ; Emmanuel DUBOIS ; Alain GENET ; Frédérique LECOMTE ; Pascal LEROUX ; François-Xavier NAULOT ; Nicolas PLANTIER ; Frédérique RADE ; Sylvie SIDOU.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	33	22
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
17	12	

ASSEMBLEE GENERALE

29 avril 2026 – Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, en présentiel & en visio-conférence

EXPOSE DES MOTIFS

Le programme pluriannuel d'investissements (PPI) annexé à la présente délibération est présenté à l'assemblée générale.

Actualisé chaque année, le programme pluriannuel d'investissement présente les investissements pris en compte dans le budget exécuté 2025, le budget primitif 2026 et les estimations jusqu'en 2030.

DELIBERATION

VU les modalités prévues dans la norme 4.13 du cadre OBCF et l'article 4.4.2.1 du règlement intérieur de la CCI Yonne, homologué le 06 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI Yonne du 27 mars 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances de la CCI Yonne du 07 avril 2026,

Après avoir entendu

- La présentation du Directeur général
- L'avis de la commission des Finances


L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 29 avril 2026 à échéance du 5 mai 2026 à 18H00,

APPROUVE le programme pluriannuel d'investissements 2025-2029 de la CCI Yonne pour un montant global de **3 358 000 €** et joint au projet de délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE

